

pays et à l'étranger, confiance sur laquelle doivent reposer tous les services nationaux.

Telle est la manière de voir d'un véritable homme d'Etat. Partout dans les dominions d'outre-mer, en Australie, en Nouvelle-Zélande, les partis politiques tentent d'unir leurs efforts pour amener le retour de la prospérité et la fin du chômage. Dans l'Etat libre d'Irlande, les élections sont terminées et c'est avec plaisir que nous voyons M. Cosgrave tendre amicalement la main à monsieur De Valera. Un visiteur étranger, après avoir lu les discours de l'opposition, serait porté à croire que la situation est tout autre au Canada. Il serait susceptible de penser qu'au Canada les libertés constitutionnelles sont écrasées par le parti conservateur; il pourrait imaginer que le peuple est opprimé, que les chefs de l'opposition ont été muselés et que les représentants de la presse sont emprisonnés.

Pourquoi une telle violence de langage? Pourquoi un tel déploiement d'éloquence indignée? Les banques ont-elles fermé leurs portes? Le parti libéral qui règne à Québec a-t-il rapporté la fameuse loi Dillon et laissé les tribunaux se prononcer sur les soixante contestations d'élections? Le Gouvernement a-t-il refusé de secourir les chômeurs? La Constitution a-t-elle été suspendue? Non, monsieur l'Orateur, aucun de ces événements sans précédent et sans exemple ne s'est produit. Le Gouvernement actuel, voulant accorder les nombreuses demandes qui lui sont parvenues de tous les coins du pays, a décidé de donner un délai de deux mois aux municipalités et aux provinces pour leur permettre de compléter les travaux entrepris pour alléger le chômage. Tel est le but de la loi que notre parti demande au Parlement d'adopter. Il n'y en a pas d'autre.

Je me permets de lire le texte du projet de résolution:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi tendant à modifier le chapitre 58 des Statuts du Canada, de 1931, par la radiation du mot "mars" dans l'article 8 et son remplacement par le mot "mai".

C'est tout. On propose cela pour donner du pain à ceux qui en ont besoin et pour les reconforter durant les derniers jours de l'hiver.

Les honorables députés du Lac-Saint-Jean (M. Duguay) et de Champlain (M. Baribeau) nous ont dit l'autre jour qu'ils avaient reçu des requêtes de leurs commettants. J'en ai reçu une semblable de la ville de Lévis et une autre de la Rivière-du-Loup, située dans la circonscription de mon honorable ami de Témiscouata (M. Pouliot); j'ai aussi reçu un télégramme du colonel Lavigneux, maire de Québec, ancien membre distingué de notre Chambre, me demandant de lui ménager une entrevue demain matin avec le premier mi-

nistre pour la présentation d'une semblable requête relative aux sans-travail.

Je me permets de rappeler certains faits relatifs au chômage. Au cours de la session spéciale de 1930, le Parlement a voté 20 millions pour secourir les chômeurs. Les critiques de l'opposition ont alors proclamé hautement que ce chiffre n'était pas suffisant. Au cours de la session de 1931, les membres de la gauche, et surtout les honorable députés de Kenora-Rainy-River (M. Heenan) et de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) ont accusé le Gouvernement de ne rien faire. Finalement, comme la situation s'aggravait de jour en jour à la suite des récoltes désastreuses dans la Saskatchewan et qu'une calamité nationale nous menaçait, le Gouvernement a présenté ce qui est devenu la loi de 1931 destinée à alléger le chômage et à aider l'agriculture; il a permis au Parlement de faire face à une situation urgente et de prendre des mesures propres à remédier à un état de choses qui ne s'était jamais présenté à aucun Parlement du pays. Plusieurs membres de la gauche exprimèrent leur intention de voter cette loi. Cependant, les partisans du chef de l'opposition n'avaient pas encore quitté la vallée d'humiliation; malheureusement pour eux, ils voulurent voter contre cette mesure.

Il faut dire, monsieur l'Orateur, qu'une élection complémentaire devait alors avoir lieu dans la circonscription de Trois-Rivières et que des élections générales provinciales étaient imminentes dans la province de Québec. C'est pourquoi les membres de la gauche décidèrent de frapper un grand coup. Ils firent appel à leurs lumières juridiques et, après avoir fouillé durant plusieurs heures dans la jurisprudence constitutionnelle, ils décidèrent de recourir au vieux cri de guerre: "Sauvons la Constitution!" Le cri de guerre de la conscription était suranné. Il leur fallut se rabattre sur l'autre: "Sauvons la Constitution!"

Durant plusieurs jour, monsieur l'Orateur, on multiplia les assauts contre le Gouvernement. L'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) compara le chef conservateur à Lénine; un autre député éminent lui trouva une ressemblance avec Mussolini. On finit cependant par adopter la loi de 1931 destinée à alléger le chômage et à aider l'agriculture, parce que l'intérêt public exigeait cette loi nécessaire pour faire face à l'urgence de la situation. Après l'adoption de cette loi, la campagne électorale battait son plein dans Trois-Rivières-Saint-Maurice et le parti libéral décida de faire de cette question son grand cheval de bataille contre le Gouvernement. L'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) et l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret) se rendirent là-bas et dé-